

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Date : 25 Octobre 2008, 17h09

Adhérents : 35

Présents : 24

Pouvoirs : 2

L'Assemblée délibère valablement.

Le Maire, invité, est représenté par Anne PARENT et Régis DERU.

I – BILAN FINANCIER

(Voir annexe)

Total Recette : 1015€

Total Dépense : 512,55€

Solde : 963.54€ (après réintégration du solde exercice 2007).

Le bilan financier est voté à l'unanimité.

II – BILAN MORAL

Le Président remercie vivement l'ensemble des acteurs du déménagement des jardins. Compte tenu de la difficulté (à prendre en compte par la municipalité) de ce transfert, l'ensemble des efforts fournis tant individuellement que collectivement par l'ensemble des jardiniers doit être reconnu de tous, et ces remerciements ne sont pas vains.

La tâche n'est cependant pas achevée, et de nombreuses questions et attentes restent encore en suspens. Le Président exprime au nom du bureau, sa confiance en l'avenir, et compte sur le soutien actif de tous, notamment de la municipalité pour le respect de la parole donnée.

Le bilan moral est voté à l'unanimité

III – SITE INTERNET

Le Président présente brièvement le site, et propose au vote une modification des statuts pour compléter le bureau par un responsable communication (correction des statuts en annexe)

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

Le Président en accord avec le bureau et conformément aux nouveaux statuts désigne alors Jean Paul Bauwens à ce poste.

IV – COTISATIONS

Le Président propose d'augmenter la cotisation d'un Euro et de porter celle-ci à six Euros par parcelle.

Quelques adhérents s'opposent à cette augmentation, toutefois la mesure est adoptée à la majorité des présents.

Le bureau souligne que si un adhérent avait des difficultés à supporter cette augmentation, son cas sera étudié.

Le bureau souligne également que l'association participera à hauteur de trois Euros dans la commande de graines de chaque adhérent auprès de notre partenaire (CAP VERT). Mise en ligne du catalogue dans les prochaines semaines, centralisation des commandes chez les secrétaires.

V- UTILISATION DU SOLDE

En ces temps troubles (déménagement, emménagement.....), le bureau n'a pas investi, dans l'attente de futurs travaux (niveau d'engagement de la municipalité). Le Président propose de faire l'achat d'un ou plusieurs coffres pour rangement des outils laissés aujourd'hui sur les terrains (responsabilité civile en cas d'accident).

Cette proposition fait débat, et, est finalement rejetée par les adhérents. Le bureau attend vos propositions.

VI – DECHETS VEGETAUX

Pas d'emplacement prévu pour l'instant, chaque jardinier doit composter sur sa parcelle.

VII – PARCELLES

Une parcelle est libérée par G.DESORME. Comme le prévoit les statuts, le bureau l'attribuera dans une prochaine réunion (privilégier les nouveaux venus).

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Parcelles de JM DUJARDIN : La culture sur ces parcelles est compromise par la présence d'arbres (dont un chêne) à proximité. N'ayant pas la possibilité de « reloger » l'adhérent, le bureau demande l'abattage de ces arbres à la Municipalité.

Certains adhérents s'opposent à cette demande, en avançant qu'un jardinier est avant tout respectueux de la nature. Comprenant, et, partageant cette réflexion, le bureau précise qu'un arbre « pompe » dans le sol 400 litres d'eau / jour, et que l'ombre de ses branches nuit à la bonne pousse des légumes.

La municipalité propose de déménager l'adhérent sur des parcelles à l'autre extrémité du terrain, et d'installer à cet endroit, l'ancien abri, l'arrivée d'eau, le lieu de compostage.

Le bureau ne peut accepter cette proposition car les limites du terrain ne n'ont jamais été clairement définies malgré de multiples demandes.

Il est donc décider dans un premier temps de faire border correctement le terrain et de se revoir pour ce pb.

Point d'eau : comme évoquer précédemment, le point d'eau doit être installé au printemps. Pour d'évidentes raisons de sécurité, les cuves doivent être débarrassées au plus tôt (voir JL LOHIER).

Chemin entre les parcelles : Les adhérents doivent niveler la partie en face de leurs parcelles, après enlèvement d'une partie du grillage, la municipalité assurera la tonte.

Parcelles pédagogiques : Prévues aux statuts, ces parcelles seront concéder pour l'année scolaire 2008/2009 à l'école du marais. Les élèves seront encadrés notamment par Mr DEPORTEER (établir un cahier des charges). Appel est lancé pour trouver deux ou trois jardiniers volontaires pour accompagner les groupes.

Attention : Que faire du produit des cultures de ces parcelles (Hygiène et sécurité : les enfants n'ont pas le droit de conserver leurs cultures).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h31. L'assemblée est suivie d'une tombola et du pot de l'amitié.